



strategic

policy

planning

• • •

planification

stratégique

des politiques

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES,

1992

S
T
R
A
T
E
G
Y

A
N
D

P
L
A
N
S



STRATÉGIE ET PLANIFICATION

— ORIENTATIONS STRATÉGIQUES,

1992

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

MARS 1992

Table des matières

	<u>Page</u>
Énoncé de mission et principes directeurs du MDC	1
Introduction du Sous-ministre	2
Chapitre I - Priorités du gouvernement	4
Chapitre II - Objectifs stratégiques du MDC	7
Chapitre III - Approche stratégique du MDC	9
1. Promouvoir la créativité canadienne	10
2. Faciliter l'accès aux produits culturels du Canada	11
3. Renforcer le secteur canadien des télécommunications	12
4. Renouveler notre approche en matière de gestion	14

MISSION DU
MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Bâtir le pays :

**c'est aussi aider les Canadiens à partager
leurs idées, leurs informations et leurs rêves**

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Le service en tant que but primordial

Le bien-être de l'individu

La bonne gestion

Une communication efficace

La reconnaissance des réalisations

Le travail d'équipe et les valeurs communes

Introduction du Sous-ministre

L'année qui vient de se terminer a été une année déterminante pour le Canada et pour le monde. Peu d'entre nous ont vu venir les changements rapides survenus en Union soviétique, au Moyen-Orient et en Europe, tout comme nous n'aurions pu prévoir la tournure que prend le renouvellement constitutionnel ni la nécessité de plus en plus pressante d'accroître la compétitivité du Canada sur le marché international.

Plus peut-être que tout autre ministère fédéral, nous pouvons nous considérer comme au coeur de ces changements.

Dans de nombreux pays, la radiodiffusion et les télécommunications ont toujours été indispensables à l'expression démocratique. Partout, les valeurs culturelles se révèlent le fondement de l'identité et des aspirations des nations. Les technologies de communications de pointe abaissent les barrières commerciales et financières entre nations, tandis que l'information est en train de devenir le bien le plus précieux que puisse posséder une organisation.

Le ministère des Communications a le privilège de jouer un rôle de premier plan dans ces changements. Mais qui dit «privilège» dit «obligations». Nous devons **comprendre** les forces qui façonnent le monde et **agir** de telle sorte que nos interventions aident effectivement les Canadiens à utiliser ces forces pour leur bénéfice.

Voilà donc qui explique en partie la publication du présent document. Dans le Rapport annuel du MDC, nous jetons un regard sur l'exercice écoulé, tandis que dans Orientations stratégiques, nous indiquons ce que nous souhaitons réaliser dans les mois à venir.

Chaque année, les cadres supérieurs, le ministre et son personnel tiennent une réunion de planification stratégique. Ils en ressortent avec une vision commune des grandes questions auxquelles nous faisons face et des mesures que nous devons prendre pour les régler. Mais ces mesures ne peuvent être appliquées sans la contribution de tous les employés du MDC. Il faut faire connaître à tous le plan d'action collectif. C'est là le but d'Orientations stratégiques 1992.

Dans un monde où tout évolue si vite, nombre des initiatives qui avaient fait l'objet de discussions lors de la séance de planification stratégique en septembre dernier ont déjà été annoncées publiquement. Ainsi, comme la plupart d'entre vous le savez sans doute, nous avons déposé la nouvelle législation sur les télécommunications à la Chambre des communes, tandis que le Centre de recherches sur les communications est sur le point d'être transformé en Institut de recherche, avec une nouvelle structure opérationnelle dès le 1^{er} avril. De plus, le Ministre a tout récemment annoncé un train de mesures visant à renforcer l'industrie canadienne de l'édition. Ces récentes initiatives faisaient partie des priorités stratégiques soulignées dans les pages suivantes. Aussi, je suis persuadé que

grâce à vos efforts nous aurons bientôt l'occasion de nous vanter de réalisations tout aussi importantes dans des domaines tels le statut de l'artiste et la politique du spectre.

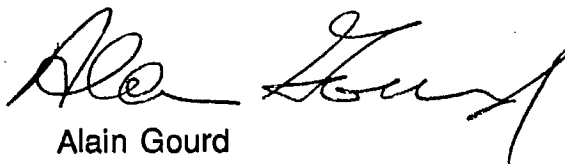
D'autres événements inattendus se sont également produits. L'intégration du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) au portefeuille du Ministre ajoutera une importante dimension sociale à notre travail, réaffirmant notre engagement à améliorer la qualité de vie des Canadiens grâce à la culture et aux communications. Le transfert de la Direction des expositions internationales du ministère des Affaires extérieures au ministère des Communications nous fournira un nouveau mécanisme pour aider les Canadiens «à partager leurs idées, leurs informations et leurs rêves» avec le monde.

En cette ère de mondialisation, il importe de plus en plus que le MDC se tienne au courant des développements internationaux en matière de communications. Aussi, notre Ministère se fera l'hôte, en septembre prochain à Montréal, de la conférence annuelle de l'Institut international des communications (IIC), qui regroupera les plus éminents spécialistes et décideurs du monde entier dans le domaine des communications.

Entre-temps, j'espère qu'Orientations stratégiques 1992 jouera le rôle de catalyseur au bureau et incitera les membres de votre équipe à discuter de votre contribution aux grandes priorités du Ministère. Le Ministère aura besoin des idées de tous ses employés au cours des prochains mois et des prochaines années pour bien remplir sa mission.

Le renouvellement de la gestion consiste à responsabiliser les employés afin qu'ils puissent mieux faire leur travail. Cette responsabilisation n'a pas lieu une fois toutes les autres tâches importantes accomplies, mais en fait partie intégrante, qu'il s'agisse de recherche, de prestation de services, d'exécution de programme ou d'élaboration de politiques.

L'année 1992 représente mon dixième anniversaire au sein du Ministère - y compris les six dernières années et demi en tant que sous-ministre des Communications. Au cours de cette période, je n'ai jamais cessé d'être impressionné par le dévouement et la détermination des employés du MDC. Nombre d'entre vous avez contribué à ce document en participant à la planification stratégique au cours de l'année dernière. Nous aurons tous un rôle à jouer dans la prise en charge des grandes priorités du Ministère exposées dans ces pages. Si le passé est garant de l'avenir, je puis affirmer que nous réussirons.



Alain Gourd

Chapitre I - Priorités du gouvernement

À l'heure actuelle, aucun pays ne peut se tenir à l'écart des changements qui bouleversent le globe. Économiquement, socialement et culturellement, les frontières s'estompent. Partout, des États constatent qu'ils sont pour ainsi dire les seules entités qui continuent à fixer des limites géographiques et autres à leur champ d'action.

Ce phénomène pose un défi sans précédent à tous les pays, y compris au Canada. Comment des nations - auxquelles un grand nombre de personnes sont profondément attachées - peuvent-elles continuer de fonctionner dans un monde où l'espace et le temps ne sont plus des obstacles?

La réponse du gouvernement canadien peut se résumer en un mot : «renouvellement». Le gouvernement s'est rendu compte que les problèmes auxquels fait face le Canada - à l'intérieur de ses frontières et sur la scène internationale - sont liés entre eux et que son programme doit par conséquent viser un rajustement fondamental et porter sur plusieurs domaines pour lui permettre de relever les défis politiques, économiques et sociaux des années quatre-vingt-dix.

Les grandes priorités du programme de renouvellement du gouvernement sont :

- l'unité nationale,
- la prospérité du Canada,
- la responsabilité sociale,
- l'efficacité du gouvernement.

Le gouvernement exige de tous les ministères qu'ils apportent une contribution positive à ces visées. Dans le cas du ministère des Communications, cette contribution est définie par le thème principal de sa mission : «Bâtir le pays, c'est aussi aider les Canadiens à partager leurs idées, leurs informations et leurs rêves». Notre rôle est un rôle dynamique, fondé sur le «partage», qui sera un élément clé dans le monde mouvant et fluide des années quatre-vingt-dix.

Unité et identité canadiennes

Pour le MDC, l'unité canadienne passe par la culture canadienne.

Les valeurs déterminent la culture et sont véhiculées par les moyens de communications. La culture est ce qui unit le pays dans un monde où les valeurs et intérêts d'autres pays nous sont chaque jour présentées, dans notre foyer et au travail, grâce à la magie des technologies modernes de communications.

Nos objectifs stratégiques doivent donc viser à répondre aux besoins particuliers des créateurs anglophones et francophones qui expriment des valeurs canadiennes, de même que des industries et institutions culturelles grâce auxquelles l'expression tangible de ces valeurs rejoint tous les Canadiens. Il ne faut pas oublier que la créativité est aussi le principal élément de la recherche et du développement de nouvelles technologies de plus en plus importantes pour la production et la diffusion de contenu canadien.

Prospérité du Canada

Dans une économie axée sur l'information, la prospérité est de plus en plus tributaire de la création et de la diffusion d'une gamme étendue de services et de produits d'information. On a comparé la constitution de réseaux mondiaux de communication à la création d'un dispositif électronique d'envergure mondiale qui serait composé de milliards d'appareils téléphoniques, de téléviseurs, de télécopieurs, d'ordinateurs et de postes radio. Ceux qui ont ce qu'il faut pour se brancher à ce réseau prospéreront. Les autres seront relégués à leur petit coin perdu, économiquement isolés.

Concrètement, cela signifie que ceux qui créent l'information et ceux qui l'utilisent doivent avoir accès à une infrastructure de communication de calibre mondial. Ces systèmes peuvent contribuer à la force de notre pays et nous conserver un niveau de vie élevé. Nous devons protéger cet avoir et favoriser sa croissance continue parce qu'il est essentiel à la productivité et à la compétitivité de toutes les entreprises au Canada. Un autre objectif stratégique doit donc porter sur les moyens que nous pouvons utiliser pour que progressent au Canada les télécommunications, moteur important de la prospérité d'un pays.

Responsabilité sociale

Des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur le gouvernement pour qu'il mette le facteur humain au centre de ses politiques et programmes, c'est-à-dire pour qu'il tienne compte des conséquences sociales, juridiques et économiques de l'introduction de nouvelles technologies de l'information et des communications. Les Canadiens commencent à penser qu'il doit y avoir équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs, tant et si bien que la génération du «moi» des années quatre-vingts cède tranquillement le pas à la génération du «nous» des années quatre-vingt-dix.

Nos objectifs stratégiques doivent donc répondre aux désirs croissants des Canadiens en matière de justice sociale, d'accessibilité plus grande aux services d'information et de communications de base, de possibilités accrues de s'exprimer par la culture et de protection contre certaines des conséquences néfastes des technologies de l'information de pointe.

Efficacité du gouvernement

La tâche du gouvernement fédéral se fait de plus en plus vaste pendant que les ressources pour l'accomplir diminuent. Par conséquent, on nous demande de redoubler d'efforts pour faire les choses plus efficacement et tirer le maximum de nos ressources humaines et financières.

Encore une fois, nous devons mettre «la personne» au centre de nos objectifs stratégiques. Le Ministère est donc sur le point de s'engager dans un programme intégré de renouvellement de la gestion, axé sur les employés, qui lui permettra d'être plus efficient, mieux adapté aux besoins de ceux qu'il sert et, ce faisant, d'offrir un milieu de travail plus intéressant. Nous devons aussi nous débattre avec le problème de la limitation des ressources en montrant au travail et partout dans l'administration fédérale comment les technologies de l'information et les technologies de communications peuvent être mises à contribution pour exécuter les programmes et dispenser les services mieux, plus vite et plus intelligemment.

Chapitre II - Objectifs stratégiques du MDC

Notre mission - Bâtir le pays, c'est aussi aider les Canadiens à partager leurs idées, leurs informations et leurs rêves - correspond au mandat confié au ministère des Communications par la loi et montre le rôle important qu'il joue dans l'administration fédérale, qui est de rendre le Canada plus fort au moyen des communications et de la culture. L'énoncé de mission a été élaboré avec le concours de plus de 1 800 employés du MDC et est issu d'un consensus voulant que nous servions d'abord les Canadiens et que notre tâche première soit de les aider à faire connaître leur identité à leurs concitoyens. Nous les aidons à transmettre de l'information commerciale, des connaissances scientifiques, des productions culturelles canadiennes de toutes sortes, des communications personnelles... tout ce que des humains peuvent se communiquer entre eux par une forme ou une autre d'expression ou de technologie.

Pour nous acquitter de notre mission et apporter une réelle contribution aux priorités du gouvernement, indiquées dans le programme de renouvellement au chapitre I, le **ministère des Communications adoptera les quatre objectifs stratégiques suivants pour 1992 :**

1. Promouvoir la créativité canadienne

Buts :

- accroître l'appréciation des cultures diverses du Canada tout en renforçant le sentiment d'appartenance des Canadiens;
- bâtir un environnement plus propice à la création au Canada;
- améliorer la situation économique des créateurs.

2. Faciliter l'accès aux produits culturels du Canada

Buts :

- aider les Canadiens à faire connaître leur culture et leur patrimoine à leurs concitoyens et au monde;
- renforcer les industries culturelles et l'industrie de la radiodiffusion ainsi que les établissements voués au patrimoine de sorte qu'ils puissent mieux jouer ce rôle essentiel.

3. Renforcer le secteur canadien des télécommunications

Buts :

- accroître l'accès des Canadiens à des services de communications de pointe;
- accroître la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale;
- améliorer la qualité de vie des Canadiens.

4. Renouveler notre approche de la gestion

Buts :

- responsabiliser les employés du MDC;
- donner un meilleur service;
- mieux faire face à l'austérité financière.

Les moyens d'atteindre ces objectifs sont exposés plus en détail au chapitre suivant.

Chapitre III - Approche stratégique du MDC

Savoir ce que l'on veut accomplir, c'est la moitié du chemin de parcouru. Savoir comment s'y prendre est souvent plus difficile. Les ressources sont limitées. Nous ne pourrions donc lancer toutes les nouvelles politiques et tous les nouveaux programmes et projets que nous voudrions. Par ailleurs, il est absolument impossible de laisser tomber certaines activités permanentes; elles forment la base de notre mission ainsi que des réseaux culturels et des réseaux de communications sur lesquels les Canadiens comptent maintenant.

En 1992, nous, au MDC, voulons poursuivre notre excellent travail, mais aussi faire avancer de façon notable certains dossiers qui touchent les communications et la culture et qui, comme nous l'ont fait savoir les Canadiens, nécessitent des interventions.

Conséquemment, nous donnerons la priorité aux mesures suivantes sous chacun des objectifs stratégiques.

1. Promouvoir la créativité canadienne

Pour **accroître l'appréciation des cultures diverses du Canada tout en renforçant le sentiment d'appartenance des Canadiens**, le Ministère appliquera des politiques qui donneront à tous les citoyens une possibilité accrue de créer des «idées, des informations et des rêves». En dépit des nombreuses réalisations des créateurs canadiens ces trente dernières années, réalisations dont les Canadiens peuvent à juste titre être fiers, la nécessité de consolider la position de nos entreprises culturelles et artistiques dans le cadre d'une politique culturelle cohérente est toujours bien présente.

Dans nombre de cas, nos initiatives consisteront à rendre les ressources plus accessibles aux créateurs. À cette fin, le Ministère continuera de dispenser les programmes dans une perspective régionale, en accordant une attention particulière aux besoins différents du marché anglophone et du marché francophone. Il donnera également la priorité à la création de nouveaux accords de partenariat et de coopération avec les provinces pour s'assurer que ses priorités en matière de communications et de culture reflètent fidèlement les attentes et les besoins au niveau local.

Dans d'autres cas, nous chercherons à élargir les possibilités de participation à l'activité de création de certains segments de la population, par exemple des autochtones.

Pour **bâtir un environnement plus propice à la création au Canada** le Ministère tentera d'améliorer le traitement qu'il réserve aux nouvelles formes d'expression culturelle et aux formes plus traditionnelles. Il faudrait, par exemple, être mieux informés et plus ouverts au sujet de l'application de nouvelles technologies de l'information à la culture et aux arts puisque les nouveaux médias sont susceptibles de devenir les principaux véhicules tant de l'expression créatrice que de la prospérité économique.

Nombreux sont les créateurs qui ont un accès limité à la formation et au perfectionnement professionnels qui leur permettraient d'accroître énormément leur capacité de contribuer à la société canadienne. Le Ministère réfléchira donc à une façon d'aborder cette question en 1992.

Pour **améliorer la situation économique des créateurs**, le ministère des Communications entend prendre des mesures d'ordre structurel qui aideront les créateurs à vivre davantage de leurs créations. De première importance sont deux mesures législatives, l'une portant sur le statut de l'artiste et l'autre étant la phase II des révisions de la Loi sur le droit d'auteur.

Tout en étant conscient de la limitation continue des ressources, le Ministère étudiera des moyens novateurs de stabiliser le financement des arts au Canada.

2. Faciliter l'accès aux produits culturels du Canada

Jamais peut-être dans l'histoire de notre pays les Canadiens n'ont-ils autant eu besoin d'avoir en commun des produits culturels qui soient le reflet de leur identité riche et variée. Comme l'indique l'énoncé de mission du Ministère : «Le contenu, le comment et le pourquoi de nos communications définissent notre identité canadienne : notre culture». Mais si les systèmes servant à la diffusion des informations, des idées et des rêves font défaut, les Canadiens ne pourront partager diverses formes d'expression culturelle ni voir comment ils s'insèrent dans le tissu culturel du pays.

Notre but premier doit donc être **d'aider les Canadiens à faire connaître leur culture et leur patrimoine à leurs concitoyens et au monde**. Pour cela, le Ministère travaillera en 1992 à l'application d'un certain nombre de mesures générales dans les domaines du patrimoine et de l'archéologie pour que les Canadiens puissent profiter d'un accès plus facile aux réalisations passées de leurs ancêtres. Pour mieux faire connaître le travail de nos créateurs et artistes du spectacle, le MDC étudiera aussi des moyens plus efficaces de commercialiser les produits artistiques et culturels, notamment les livres et les films, au Canada et à l'étranger. Pour aider l'Office national du film à rejoindre plus directement un plus grand nombre de Canadiens, le MDC révisera le rôle et le mandat de cet organisme avec son concours.

Le Ministère sera fier de participer aux fêtes marquant le 125^e anniversaire du Canada et le 350^e anniversaire de la ville de Montréal dans le cadre de manifestations et de projets auxquels tous les Canadiens pourront participer.

En outre, il cherchera de nouveaux moyens de diffuser la culture et le patrimoine canadiens au moyen, par exemple, de réseaux de radiodiffusion de pointe, de didacticiels, de bases de données et de réseaux d'utilisateurs servant à l'échange de données électroniques.

Pour renforcer les industries culturelles et l'industrie de la radiodiffusion ainsi que les établissements voués au patrimoine afin qu'ils puissent mieux jouer le rôle essentiel qu'ils ont dans la société canadienne, le Ministère passera à l'action sur plusieurs fronts. Il cherchera des solutions aux graves problèmes financiers que connaissent l'édition et l'industrie de la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise. Il cherchera des moyens de stabiliser davantage les conditions du marché pour les industries canadiennes du film et de l'enregistrement sonore. Il étudiera aussi les recommandations formulées dans le récent rapport d'un groupe de travail qui est d'avis qu'il faudrait faciliter l'accès à l'histoire militaire du Canada, y compris ses missions de maintien de la paix. Le MDC utilisera aussi le programme des Expositions internationales comme un véhicule pour la promotion de nos industries culturelles, nos industries de communications, ainsi que nos arts de la scène et nos ressources patrimoniales partout dans le monde.

3. Renforcer le secteur canadien des télécommunications

Dans le monde d'aujourd'hui, un système de télécommunications efficace et efficient est une condition essentielle à la prospérité économique. C'est l'artère que doit emprunter le bien le plus précieux de nos jours, l'information, pour atteindre les fournisseurs et les clients. Ce système est donc devenu un instrument essentiel à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Canada ainsi qu'à l'accessibilité des marchés mondiaux.

Pour accroître l'accès des Canadiens à des services de communications de pointe, le Ministère estime qu'il est essentiel de trouver une approche globale pour encourager le lancement de nouveaux services et la modernisation des réseaux nationaux de communications.

Il est essentiel que le Canada continue d'innover, qu'il s'agisse de produits, de systèmes ou de services, s'il veut conserver une infrastructure de classe mondiale dans toutes les régions du pays. Le MDC joue un rôle important dans la recherche et le développement de technologies de pointe, que ce soit directement ou par incitation. Il aide aussi les entreprises de communications de toutes les régions à tirer parti des progrès. Au cours du prochain exercice, nous continuerons à travailler à l'accroissement des investissements de l'industrie dans la R-D et à faciliter la formation d'alliances stratégiques et d'associations pour des activités de R-D. Parallèlement, nous sommes en voie de restructurer le CRC et le CCRIT, qui deviendront des instituts de recherche, et les doterons des instruments dont ils ont besoin pour mieux répondre aux besoins de leurs clients et être plus efficaces.

L'accès au spectre de fréquences radioélectriques est aussi essentiel au lancement de nouveaux services de communications radio ou de technologies de radiodiffusion de pointe. Nous allons donc nous mettre au diapason de l'industrie en ce qui concerne les essais effectués sur les nouveaux systèmes de communications et la délivrance des licences d'exploitation de nouveaux services. Nous aurons, pour le prochain exercice, trois tâches précises à accomplir. Nous devons élaborer une politique progressiste de gestion du spectre pour les 20 prochaines années, protéger et promouvoir les intérêts des Canadiens à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications en février et concevoir une stratégie pour aider l'industrie canadienne à s'adapter aux décisions de réattribution qui devraient être prises à cette conférence des plus importantes. Comme l'interconnexion est essentielle pour que les Canadiens puissent avoir accès à des services évolués de communications, le Ministère donnera également la priorité à l'élaboration de normes, ce qui suppose des essais de conformité sur le nouveau matériel et la signature d'ententes d'harmonisation des normes avec les principaux partenaires commerciaux du Canada.

Le Ministère examinera, au cours du prochain exercice, les répercussions que la convergence des produits d'information fournis par les câblodiffuseurs, radiodiffuseurs, entreprises de télécommunications et fournisseurs de services d'information pourra avoir sur les régimes actuels de réglementation.

Pour **accroître la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale**, le Ministère entend lever les obstacles réglementaires et les autres obstacles qui empêchent la modernisation de services ou le lancement de nouveaux services. Il sera donc important d'obtenir l'adoption d'une nouvelle loi sur les télécommunications et, par la suite, d'appliquer une nouvelle réglementation, en collaboration avec le CRTC. On dit que le secteur des télécommunications et de l'information connaîtra une forte croissance au cours de la prochaine décennie; or, la part du Canada sur le marché mondial devrait diminuer. Le gouvernement et l'industrie doivent unir leurs efforts pour accroître la compétitivité des fabricants de matériel et des fournisseurs de services Canadiens en communications et les aider à accéder au marché. Le MDC s'efforcera aussi de positionner le Canada favorablement dans les négociations commerciales internationales sur les marchés des télécommunications et continuera d'aider les entreprises canadiennes à conquérir des marchés d'exportation.

Enfin, pour s'assurer que les services de communications de pointe **améliorent la qualité de vie des Canadiens**, le Ministère se penchera davantage sur leurs répercussions sociales. Par exemple, il examinera la nécessité de protéger les renseignements personnels dans un monde où les télécommunications sont très perfectionnées et où il est plus facile de conserver et de manipuler de l'information. Il créera aussi des projets technologiques en collaboration avec les handicapés, les collectivités autochtones et d'autres utilisateurs dans le but de faciliter à ces groupes la communication et la participation aux courants économiques dominants. Nous explorerons également de nouveaux moyens d'utiliser les technologies d'information et de communication de pointe pour améliorer la prestation des services sociaux, redresser les inégalités et avoir un électorat mieux informé et plus instruit.

4. Renouveler notre approche de la gestion

Le ministère des Communications ne peut contribuer pleinement au renouvellement canadien sans renouveler son approche de la gestion. Pour atteindre les autres objectifs stratégiques indiqués dans le présent document, nous devons pouvoir compter sur une structure organisationnelle et des ressources humaines à la hauteur de la tâche. Notre réussite sera tributaire de la façon dont le Ministère est lui-même géré et traite ses employés. Voici certaines des questions que nous devons nous poser.

- Avons-nous les personnes dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs stratégiques?
- Ces personnes sont-elles dispersées aux quatre coins du pays?
- Comprennent-elles notre mission et les questions auxquelles notre ministère fait face?
- Ont-elles participé à l'élaboration des mesures devant permettre de régler ces questions?
- Disposent-elles des instruments dont elles ont besoin pour prendre ces mesures?

Pour devenir plus efficient et mieux répondre aux besoins des Canadiens, le MDC adoptera une approche intégrée pour la gestion quotidienne de toutes ses ressources humaines, financières et matérielles.

Pour **responsabiliser ses employés**, le MDC offrira une meilleure formation à tout le personnel. Il a maintenant un ombudsman, ce qui permet aux employés de s'adresser à un tiers neutre en cas de problème au travail. En outre, les employés auront davantage la possibilité de faire savoir à leurs supérieurs ce qu'ils pensent de la gestion de leur milieu de travail, et le Ministère conservera sa politique consistant à ne faire aucune mise à pied, qui montre bien l'importance qu'il accorde aux ressources humaines.

Les demandes particulières des employés du MDC seront incluses dans la planification du nouvel immeuble de l'administration centrale. L'élaboration d'une stratégie de services de garde d'enfants pour les employés du MDC se poursuivra. Les formalités administratives et la bureaucratie seront réduites au minimum.

Pour **donner un meilleur service**, le Ministère maintiendra sa politique de régionalisation, qui vise à dispenser les programmes et les services aussi près que possible des destinataires, étant donné les besoins particuliers des francophones et des anglophones et la situation différente dans laquelle se trouvent les divers intéressés selon leur région. Il s'appliquera encore plus à améliorer les communications internes entre personnes et unités de travail au sein du MDC pour éviter que des malentendus ou un manque d'information nuisent au service. Le Ministère encouragera aussi une meilleure formation des employés en matière de service, une plus grande consultation des clients sur les questions importantes et l'élaboration de normes de service, s'il y a lieu. Le Ministère a la ferme intention de favoriser l'amélioration du service à l'échelle de l'administration fédérale en améliorant les systèmes de communications qu'il fournit aux autres ministères (par exemple, via l'Agence des télécommunications gouvernementales et le réseau d'information des cadres), en faisant la démonstration de nouvelles technologies et en fournissant des services de télécommunications peu coûteux et efficaces à toute l'administration fédérale.

Pour **mieux faire face à l'austérité financière**, le Ministère participera à un projet pilote sur les budgets de fonctionnement uniques, qui permettront une approche plus intégrée de la planification ainsi que de la gestion des ressources humaines et financières. En raison de cette approche intégrée, le MDC essaie d'obtenir plus de pouvoirs financiers du Conseil du trésor. Le moment paraît également propice à l'élaboration d'une stratégie complète en matière de ressources humaines, qui tiendrait compte des modifications apportées récemment à la catégorie de la gestion, de l'introduction proposée d'un système de classification simplifié dans le cadre de FP 2000 et des nouvelles règles concernant l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique.

La responsabilisation, l'amélioration de la prestation des services et l'introduction du budget de fonctionnement unique auront pour effet de rendre nécessaire l'accès des bases et des services de données financières et d'information d'autre type. Il faudra donc investir continuellement dans le matériel, les logiciels et la formation, tout comme il faudra améliorer et simplifier l'approche de la prestation des services de réseaux.

Toutes les mesures prises pour atteindre cet objectif stratégique auront pour but de donner à tous les employés du MDC les pouvoirs, les responsabilités, et la souplesse dont ils ont besoin pour bien faire leur travail.

